

HÔPITAL. « ON NE NAÎTRA PLUS À CARHAIX... »

La décision, redoutée depuis quelques semaines, est tombée hier matin. Le 6 juin, à 18 h, la maternité et la chirurgie de Carhaix (29) fermeront leurs portes. Un crève-cœur « coup de poignard » inacceptable pour les Centre-Bretons.

C'est donc un simple fax, signé de la plume d'Antoine Perrin, le directeur de l'Agence régionale d'hospitalisation (ARH), qui a officialisé la nouvelle, hier. « Les autorisations des activités de soins de gynécologie obstétrique, d'anesthésie et de chirurgie détenues par le centre hospitalier Carhaix-Plouguer sont suspendues à compter du 6 juin 2008, 18 h ». Fermez le ban. L'ARH justifie sa décision par des manquements répétés à la législation du travail (durée du travail, repos de sécurité et organisation des gardes et astreintes), dus au manque de médecins. Pour que la décision de fermeture ne soit pas irrévocable, l'hôpital doit se « mettre en conformité » avant le 13 juin. Soit, concrètement, recruter quatre anesthésistes : mission impossible, pour tous les acteurs du dossier.

Le directeur pris à partie

Le fax de l'ARH est tombé sur le bureau du directeur de l'hôpital, François-Louis Berthou, vers 10 h 20. Dans la foulée, il convoque un comité exécutif élargi, pour annoncer la nouvelle aux praticiens et représentants du personnel.

« J'ai tout fait pendant trois ans pour sauver ces services. Mais on a abouti à une organisation illégale et je n'ai pas le choix », concède-t-il. Pourtant, en début d'après-midi, il sera la première victime de la colère des salariés, qui investissent son bureau et demandent des comptes. Ils l'accusent d'être le « fossoyeur » de l'hôpital, lui reprochant sa « passivité ». « Êtes-vous prêts à assumer le fait que plus jamais aucun enfant ne naîtra à Carhaix, à part à l'arrière d'une voiture ? », lui lance une infirmière.

Objectif : gériatrie

L'homme se défend comme il peut, essaie de rassurer les salariés. « On va rencontrer tous les personnels concernés, pour voir comment ils souhaitent s'orienter, chez nous ou dans un autre établissement s'ils veulent poursuivre dans leur spécialité. Et l'hôpital pourra se développer en médecine polyvalente, orientée vers la gériatrie, mais aussi en soins de suite et rééducation, et en hospitalisation à domicile ». Une manifestation est organisée en urgence, à 18 h. Bouche-à-oreille, diffusion de tracts aux automobilistes, il flotte un vent de colère et d'insurrection sur la ville. Près de 3.000 personnes se réunissent aux portes de l'hôpital. Là encore, François-Louis Berthou, pressé par quelques usagers d'annoncer lui-même au public la nouvelle, est la cible des quolibets. Passées les prises de parole, la foule se rendra devant la gendarmerie, symbole de l'État. Quelques pneus et palettes y sont incendiés. Vers 20 h 30, cap sur l'hôtel des impôts, rapidement investi par les derniers manifestants, toujours sans violence.

Recours devant le tribunal administratif

Ce matin, un recours doit être déposé au tribunal administratif pour annuler l'arrêté pris par Antoine Perrin. Une première bataille, qui ne fera que retarder l'échéance. L'avenir se jouera sur le terrain des propositions. Demain, le Comité de projet devrait communiquer les premiers résultats de son travail, entamé début avril. Vendredi, une délégation carhaisienne doit rencontrer François Cuillandre et le directeur du CHU de Brest, appelé à la rescousse. L'idée d'une fusion est évoquée : problème, le CHU lui-même manque d'anesthésistes. Une chose est sûre, Carhaix ne cédera pas sans avoir lutté.

Pierre Chapin

ARH. « JE NE VEUX PAS ATTENDRE D'AUTRES PROBLÈMES »

Quelques heures après avoir signé l'arrêté de suspension des services de chirurgie et de maternité à l'hôpital de Carhaix, Antoine Perrin, le directeur de l'ARH, s'explique.



Hier, près de 3.000 personnes ont manifesté leur colère après l'annonce de la décision du directeur de l'Agence régionale d'hospitalisation.



Antoine Perrin pose comme ultimatum « de remédier à tous les manquements avant le 13 juin afin d'avoir une activité sécurisée et en régularité avec le droit du travail ».

Qu'est-ce qui a motivé cette décision rapide ? Le rapport d'expertise du Dr Marie-Ange Desailly-Chanson avait mis en évidence des dysfonctionnements majeurs quant à la sécurité des patients et des professionnels et quant à l'illégalité de certaines pratiques. Je pense, par exemple, à l'absence parfois de repos de certains praticiens après certaines gardes. C'est contraire au droit du travail. Tous ces éléments, associés aux chiffres de mortalité, font que je ne veux pas attendre qu'il y ait d'autres problèmes et que j'anticipe. À ceux qui m'avancent la notion de proximité pour maintenir ces activités à Carhaix, je réponds que proximité ne rime pas forcément avec sécurité.

Si l'hôpital trouve quatre anesthésistes d'ici le 13 juin, cela répondra à vos exigences ? Je n'ai jamais dit qu'il fallait quatre anesthésistes. C'est le directeur qui estime que c'est ce qui lui manque. Moi, je pose comme ultimatum de remédier à tous les manquements avant le 13 juin afin d'avoir une activité sécurisée et en régularité avec le droit du travail.

On vous reproche de n'être jamais venu jusqu'à l'hôpital de Carhaix avant de prendre votre décision... De nombreux spécialistes sont passés, pour les expertises. Ma visite des lieux n'était pas un élément de décision. Et vu le comité d'accueil qui m'était promis...

Concrètement, quel avenir pour l'hôpital après le 13 juin ? Il y a plein de possibilités et de pistes à explorer. On manque de lits de médecine à Carhaix, on manque aussi de soins de suite et d'hospitalisation à domicile. J'attends les élus. Je le répète, je suis à leur disposition pour que nous travaillions ensemble.

JEAN-YVON ROUDAUT.

« JE SUIS ÉCŒURÉ ». « Je ne suis qu'à moitié étonné, confie le président du Comité de défense. J'attendais cette décision pour dans quelques semaines. Si ces services ferment, dans quelques années, nous n'aurons plus qu'un hôpital local, un établissement de convalescence et de gériatrie. La population centre-bretonne mérite mieux que ça. Je suis écœuré, mais il y aura une réaction du Comité et de toute la population, pour maintenir la permanence des soins sur Carhaix et en Centre-Bretagne. Il faudra rester ferme vis-à-vis de l'ARH, et nous arriverons à faire avancer les choses ».

CHRISTIAN TROADEC.

« L'ARRÊTÉ (...) N'EST PAS LÉGAL » Pour le maire de Carhaix, président du conseil d'administration de l'hôpital, « l'arrêté pris par M. Perrin n'est pas légal : il aurait dû aviser en premier lieu le conseil d'administration de sa décision. On va donc l'attaquer devant le tribunal administratif. On sait que ça ne suffira pas et il va falloir durcir nos actions. Nous avons été trop gentils jusqu'à présent. Désormais, nous allons utiliser tous les moyens, y compris légaux pour gagner notre combat. Ce soir est le premier soir de la résistance populaire des Carhaisiens ».

Page imprimée depuis l'adresse:

http://www.letelegramme.com/gratuit/generales/regions/bretagne/hopital-on-ne-naitra-plus-carhaix-20080527-3147656_1339893.php

© Le Télégramme

RÉACTIONS. CE QU'EN DISENT LES POLITIQUES

Richard Ferrand, conseiller général. « J'ai joint par téléphone, immédiatement après son annonce, le directeur de l'ARH pour lui indiquer mon opposition totale à sa décision et l'enjoindre à prendre les mesures nécessaires au maintien des services hospitaliers de notre territoire. Je lui ai indiqué qu'il lui incombait, en sa qualité de représentant de l'Etat, de nous faire savoir quelles mesures il entendait prendre pour garantir l'égalité d'accès aux soins à tous les habitants de notre pays et pour répondre aux besoins que remplissent aujourd'hui les services dont il entend suspendre l'activité. L'enjeu est bien aujourd'hui de voir les mesures de suspension d'activité rapportées et les propositions pour le développement de notre centre hospitalier formulées. Toute autre attitude démontrerait la volonté de casse des services publics du gouvernement ».

Christian Ménard, député de la circonscription. « Le 18 mars dernier, je m'étais él

évé contre l'utilisation fallacieuse faite des chiffres avancés par l'ARH, ainsi que l'annonce brutale des mesures qui s'en étaient suivies. J'en avais directement averti la ministre, ainsi que son directeur de cabinet. Malgré tout, je demeurais pessimiste quant à l'avenir des services de maternité et de chirurgie, notamment en raison de l'impossibilité d'avoir quatre anesthésistes temps plein attachés à l'établissement, chiffre exigé par la Commission européenne de sécurité. J'en avais d'ailleurs fait part à Christian Troadec, maire de Carhaix, le vendredi 9 mai. Suite à cette décision, je suis prêt à examiner toutes les alternatives possibles ».

Jean-Pierre Hémon, référent santé du Pays Cob. « Je suis sidéré par le côté provocateur et irresponsable de cette décision. M. Perrin ne peut ignorer le désordre qu'il va engager. Mais je garde espoir : si l'on porte un projet crédible, la future ARS (Agence régionale des soins) ne pourra pas l'ignorer. On peut toujours rouvrir un service, mais on va d'abord tout faire pour qu'on ne les ferme pas. On ne peut pas fermer dans un délai aussi court, ne serait-ce que pour tous les examens, opérations qui ont été programmées. Que va-t-on faire de ces patients ? ».

Véronique Raher-Heriaud, conseillère régionale de Bretagne. « La Région continue de travailler avec le comité de projet à des propositions pour une offre de soins dans sa globalité à l'Ouest de la Bretagne. Nous sommes déterminés à ne pas baisser les bras et à continuer la réflexion engagée. L'accès à la santé est un droit pour tous les Bretons. L'hôpital de Carhaix peut compter sur la volonté infaillible de la Région. Ne nous laissons pas intimider par une simple gestion comptable de la santé ».

Page imprimée depuis l'adresse:

http://www.letelegramme.com/local/finistere-sud/chateaulin-carhaix/carhaix/reactions-ce-que-n-disent-les-politiques-20080527-3147283_1339855.php

© Le Télégramme
